

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 74 (1982)
Heft: 2

Artikel: Un pour tous, tous pour un : les rentiers : un autre visage de la Suisse
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-386091>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 08.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Un pour tous, tous pour un

Les rentiers: un autre visage de la Suisse

Pour faciliter une réflexion sur le deuxième pilier, qui doit être une réflexion sur la situation des rentiers en Suisse, la «Revue syndicale» reproduit une partie des travaux du professeur Pierre Gilliand, dans la version et avec les commentaires qu'en a donnés «Domaine public», hebdomadaire romand, dans les numéros 611, 612 et 613 (du 29 octobre et des 5 et 12 novembre 1981). Cette analyse, développée, a également été publiée par le Mouvement populaire des familles, dans le numéro spécial de novembre 1981 du «Monde du Travail». S'agissant d'une ventilation de la population en dix groupes rangés par ordre croissant des revenus, elle tient compte à la fois de l'AVS et, le cas échéant, du deuxième pilier et des revenus de la fortune.

Réd.

Il y a les clichés d'une Suisse prospère, où les moins favorisés jouissent encore agréablement des retombées de la place financière, de la paix du travail et de la neutralité. Et puis il y a la réalité.

On ne niera pas, bien sûr, que par rapport à la majeure partie des habitants de la planète, les Suisses soient privilégiés parmi les privilégiés. Mais dans les limites de l'oasis, l'aisance est-elle vraiment le lot de tous? Cette aisance invoquée par les puissances financières pour le maintien de leurs privilèges: attention à ne pas tuer la poule aux œufs d'or! cette aisance vantée par la droite conservatrice pour bloquer le développement de la politique sociale: on en a déjà assez fait comme ça! Le Fonds national de la recherche scientifique (FNRS) s'est donné les moyens de décortiquer la réalité de l'aisance helvétique. Dès 1975, lancement d'une étude sur les «genres et degrés d'indépendance des rentiers suisses». La situation faite aux vieux: un point ultra-sensible à bien des égards. Politique: le poids des rentiers pèse et pèsera toujours davantage dans l'exercice de la démocratie. Social: la solidarité face au troisième âge est la pierre de touche de toute politique sociale digne de ce nom. Economique: le pouvoir d'achat des personnes âgées, clef de voûte d'une «relance» de la consommation intérieure (loisirs, etc.). Pour ne situer que ces enjeux-là.

Automne 1979, les premiers chiffres sont sortis, dans une certaine précipitation. Et depuis lors, l'essentiel de la recherche a été publié, progressivement (référence utile: «Die wirtschaftliche Lage der Rentner in der Schweiz», Haupt, Berne 1980, publié sous la responsabilité de W. Schweizer): on sait enfin quelque chose de la Suisse profonde.

On passera sur les polémiques nombreuses qu'ont suscitées ces colonnes de chiffres. Des polémiques qui ne sont nullement taries aujourd'hui. Il faut admettre qu'au total, dans le concert des réactions, ce sont celles de la droite patronale, vigoureusement orchestrées et répandues, qui ont marqué l'opinion. Dès octobre 1979, la Société pour le développement de l'économie suisse (SDES) rendait son diagnostic, mille fois repris; nous citons encore: «(...) Tout cela dénote un degré d'équilibre remarquable, si on ne prend pas pour critère l'égalitarisme le plus extrême (...) L'affirmation selon laquelle un petit nombre de personnes toucherait d'immenses revenus tandis que la majorité de la population serait obligée de tirer le diable par la queue est donc tout à fait contraire à la réalité.»

Des slogans à la réalité

Et il faut admettre qu'une lecture rapide des travaux et des descriptions fournies par W. Schweizer, le chercheur mandaté par le FNRS, autorisait cet optimisme. Il suffisait de se contenter des moyennes, d'extrapoler rapidement et l'aisance économique générale des rentiers en Suisse prenait une petite allure scientifique, venant juste à point pour justifier des slogans électoraux.

Toujours grâce à un financement du FNRS, Pierre Gilliland, reprenant les données qui elles-mêmes ne sont pas contestées, se basant toujours sur le même «échantillon», dont la représentativité a été attestée par des expertises requises par le FNRS, parvient à une grille différente, impressionnante, de la répartition des revenus dans notre pays. Notamment en ce qui concerne les rentiers.

C'est ce tableau original d'une importance considérable que nous vous livrons aujourd'hui. Des faits, des faits bruts. Un autre visage de la Suisse. Difficile, très difficile à digérer. Suffisamment éloquent pour que nous vous le confions sans plus de commentaire.

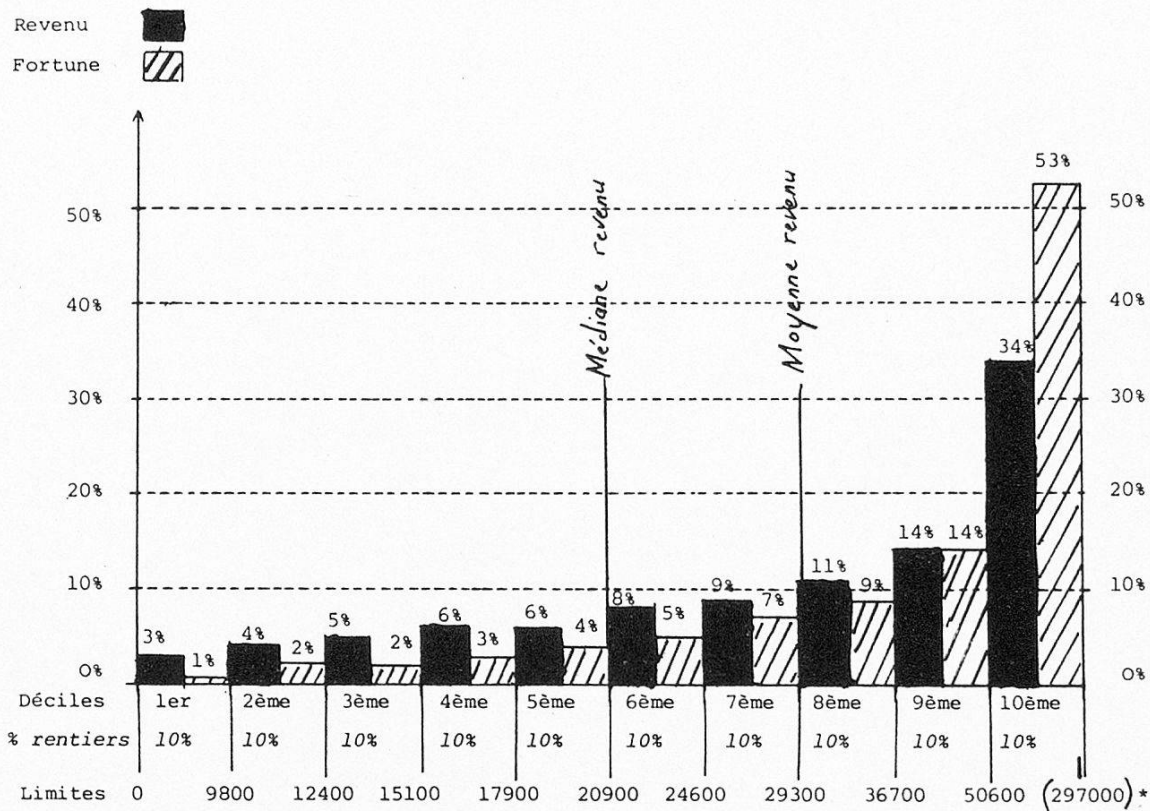
PS. Pour mémoire. Sont examinés ici les cumuls du revenu et de la fortune des rentiers, échantillon représentatif pour 1976 de l'ensemble de la population en âge d'obtenir une rente AVS. Critère de base: le revenu net, défini dans l'étude originale comme le «revenu brut, diminué des cotisations AVS, des frais de production, des intérêts des prêts et des amortissements». La collecte des renseignements a été faite au moyen des déclarations fiscales (avec les distorsions – évasion fiscale plus forte, certainement, chez les hauts revenus – que cela comporte; il s'agit donc du revenu du «ménage du rentier interrogé», qu'il vive seul ou avec son conjoint non inclus dans l'échantillon).

Moins de mille francs par mois

Considérons de plus près ce schéma. Et mettons les points sur les «i». Les données sur les rentiers sont rangées par ordre croissant du revenu net, puis réparties en dix catégories de 10% chacune: on appelle décile

chacune des tranches de 1/10 des personnes pour lesquelles des renseignements ont été collectés. Le critère du «classement»: les revenus (les déciles par ordre croissant de fortune seraient différents). Ainsi, le premier décile, ce sont les rentiers qui ont les plus faibles revenus; et le dixième décile, les rentiers aux revenus les plus confortables.

Les rentiers en 1976 selon leurs revenus et leur fortune



* La limite supérieure est, dans l'échantillon pris en compte, de 745 000 francs; est retenue ici la moyenne du dernier centile (le 1% des rentiers disposant des revenus les plus élevés).
Totaux pour les rentiers: 100%. Les contribuables sont classés du plus faible au plus haut revenu.

Soyons clairs. Les rentiers du premier décile ont un revenu annuel inférieur à 9800 francs (moins de 820 francs par mois). Les rentiers du deuxième décile, un revenu compris entre 9800 et 12400 francs. D'où ce constat: près d'un cinquième des rentiers, vivant seuls ou en couple, ont un revenu inférieur à 1000 francs par mois.

A l'autre extrémité (dixième décile), les rentiers bénéficiant des revenus les plus élevés ont au minimum 50600 francs par an (4200 francs par mois au minimum), certains disposant d'un revenu de plusieurs centaines de milliers de francs.

Le revenu moyen de 29 400 francs a permis à certains de conclure que tout allait pour le mieux dans la meilleure des démocraties (2450 francs par mois). Mais il faut bien admettre que sept rentiers contribuables sur dix ont un revenu inférieur à la moyenne. Et qui plus est, celle-ci est fortement tirée vers le haut par les revenus très élevés: la médiane, c'est-à-dire la limite qui sépare la population des rentiers en deux groupes égaux, est de 20 900 francs (1750 francs par mois). Voilà qui corrige nettement le diagnostic!

Encore quelques notes. En arrondissant les proportions, on constate que, avant impôt:

- les rentiers aux revenus les plus faibles (premier décile) ont 3% de l'ensemble des revenus et 1% de la fortune totale déclarée par les rentiers;
- les rentiers du décile supérieur concentrent entre leurs mains d'une part des revenus (34%) équivalant à ceux des six déciles (32%), à revenus faibles ou s'approchant de la moyenne, et d'autre part une masse de la fortune équivalant à celle des neuf autres déciles;
- les rentiers des deux derniers déciles cumulent près de la moitié des revenus (48%) et les deux tiers de la fortune (67%), tandis que les rentiers des deux premiers déciles ont 7% des revenus et 3% de la fortune.

Une petite minorité de gros privilégiés

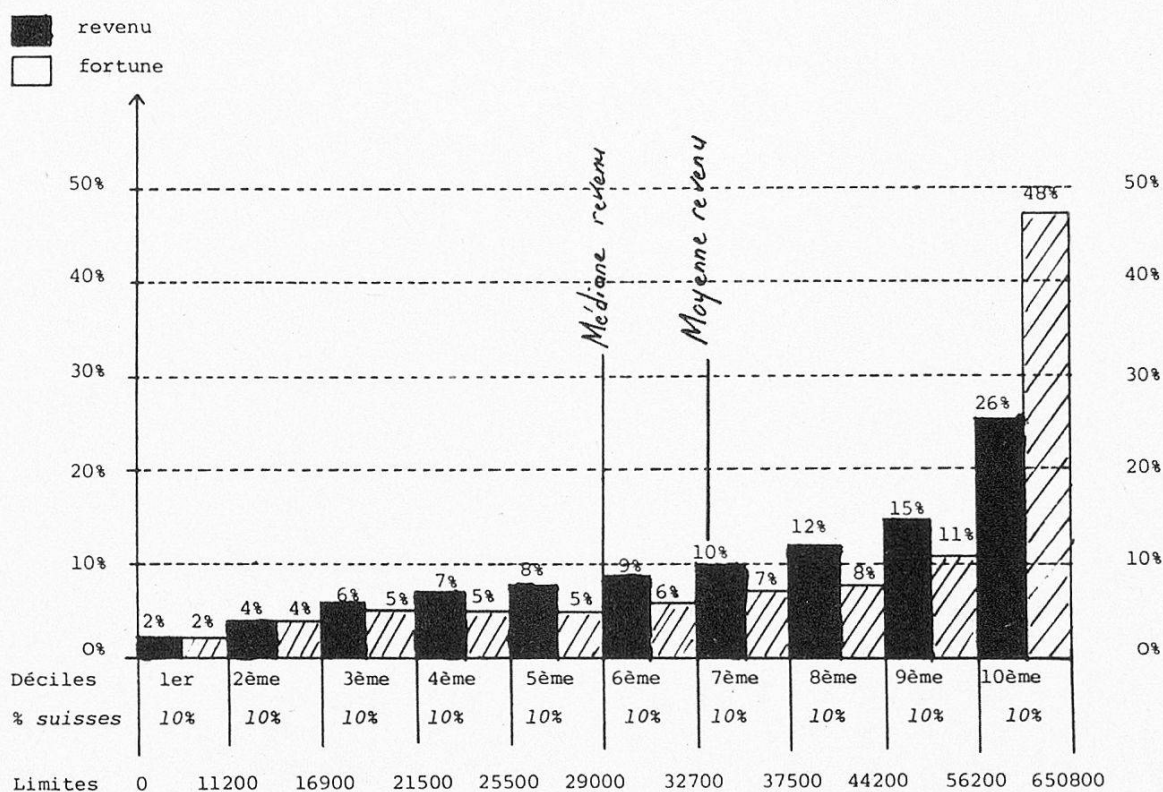
Cette inégalité que l'on constate quant aux revenus et à la fortune des personnes en âge de la rente AVS, en 1976, dans quelle mesure reflète-t-elle la disparité des revenus pour les Suisses de 19 ans et plus, toujours en 1976?

Toujours les mêmes bases de calculs (données récoltées par l'équipe placée sous la responsabilité de W. Schweizer), toujours la même approche (un échantillon de relevés fiscaux), toujours la même méthode d'analyse mis au point par Pierre Gilliland.

Soit un «échantillon» de Suisses de 19 ans et plus (5792 personnes) qui donne une image acceptable, du point de vue statistique, de l'ensemble de la population. Classement par ordre croissant de revenu net: dix catégories de 10% de contribuables, la première regroupant les plus faibles revenus et la dernière les revenus les plus forts. Première constatation: les limites des montants entre les «déciles» sont plus élevées que celles enregistrées pour les rentiers. Rien de surprenant ici; mais il faut

se souvenir que le revenu net du ménage contribuable – il exerce une ou des activités rémunérées – couvre fréquemment les dépenses occasionnées par un nombre supérieur de personnes, proportion de couples plus forte que chez les rentiers, enfants à élever, etc.

Revenus et fortune: les Suisses de 19 ans et plus en 1976



Comme dans le tableau précédent nous examinons la population suisse, 19 ans et plus, par déciles (tranches de 1/10 des personnes pour lesquelles des renseignements ont été collectés) des revenus nets et de la fortune. Les contribuables sont ordonnés du plus faible au plus haut revenu.

Le «revenu moyen»: 33 500 francs, soit 2800 francs par mois: plus de six contribuables sur dix (62%) sont en dessous de cette moyenne fortement influencée par l'ampleur des moyens à disposition d'une petite minorité de gros privilégiés. Plus intéressant et plus significatif: la médiane (séparant en deux groupes égaux la population concernée): 29 000 francs, soit 2400 francs par mois.

Le tableau est suffisamment «parlant»; quelques notes qui stimuleront l'analyse:

- Les Suisses disposant des revenus nets les plus faibles (premier décile) ont seulement 2% de l'ensemble des revenus et 2% de la fortune déclarée totale; il s'agit des rentiers les plus démunis, mais aussi des jeunes en période de formation, par exemple.

Les Suisses les plus aisés (10% du dernier décile) cumulent un quart (26%) des revenus nets et la moitié (48%) de la fortune! Leurs revenus sont équivalents à ceux de la moitié des contribuables des catégories à faibles revenus; et ils disposent d'autant de fortune que les neuf autres dixièmes...

Globalement, la concentration des revenus est moins marquée pour l'ensemble des Suisses que chez les rentiers. Mais le diagnostic demeure: la Suisse vit sous le règne d'une importante disparité des situations économiques. Encore un tableau à garder en mémoire lorsqu'il s'agira par exemple de fixer le développement de la politique sociale helvétique.

La vieillesse, miroir de notre société

Soit la population des personnes en âge de «toucher l'AVS» en 1976. On sait aujourd'hui que les disparités économiques sont écrasantes entre les plus favorisés et les plus démunis. Mais qui sont ces «rentiers»? Les données recueillies par W. Schweizer (sur mandat du Fonds national de la recherche scientifique, rappelons-le) permettent en quelque sorte de faire leur connaissance.

Dès l'abord, les liens sont évidents entre la formation; la profession exercée et le revenu et la fortune pendant la vieillesse. Les inégalités de chances d'accès à la formation des générations anciennes ont eu des répercussions sur la situation économique des générations suivantes. Et pour couronner le tout, la mise à la retraite sanctionne ces inégalités cumulées et les amplifie pendant la vieillesse. Sur 100 rentiers *démunis* sur le plan économique (premier décile, c'est-à-dire première tranche de $\frac{1}{10}$ des personnes pour lesquelles des renseignements ont été collectés), on trouve 27 «manuels» sans qualification, 23 paysans, 13 «petits indépendants», etc.

Sur 100 rentiers *aisés*, il y a 21 «petits indépendants», 18 employés hautement qualifiés, 17 cadres supérieurs. Inutile de dire que les fortunes les plus élevées sont entre les mains des rentiers disposant par ailleurs des revenus les plus importants. Aisance cumulée.

Les oubliés de la prospérité

Affinons le constat et examinons le profil des rentiers les plus démunis: 5% des revenus les plus modestes.

Leur situation d'abord: ces rentiers-là disposent d'un revenu net inférieur à 8500 francs par an, soit moins de 710 francs par mois (en moyenne leur revenu est de 640 francs par mois). Leur épargne est presque nulle; vraisemblablement celle qu'ils avaient constituée a été utilisée pour des besoins essentiels, lors d'une maladie par exemple.

Au sein de cette population, très âgée (deux cinquièmes d'entre eux ont plus de 80 ans, plus de la moitié dépasse 75 ans): trois quarts de femmes. Beaucoup de veufs et de veuves: la moitié; souvent célibataires: les deux cinquièmes. Ces personnes habitent fréquemment la campagne et près d'une sur cinq est hospitalisée ou est placée dans une institution (pour des raisons qui tiennent à leur état de dépendance physique, mais vraisemblablement aussi à leur situation économique).

Trois sur cinq se déclarent en bonne santé. Mais ce n'est pas le cas des deux autres cinquièmes, dont la santé est déficiente. Un tiers seulement de ces rentiers-là estiment que leurs contacts avec autrui sont très bons, alors qu'un autre tiers n'a pas, ou très peu, de contact avec l'extérieur, malades, anciens ouvriers agricoles... Malgré leurs difficultés, sept sur dix se disent satisfaits!

Voilà les oubliés de la prospérité. Cumul de difficultés et de peines, souvent tues ou cachées.

Contents, très contents

A l'autre bout de l'échelle, les 5% des rentiers les plus aisés. Ils cumulent (toujours avant impôts, c'est l'une des données de base du constat que nous détaillons), un quart (24%) des revenus et plus de deux cinquièmes (43%) de la fortune de la population en âge d'AVS. Le revenu net annuel est, dans cette catégorie, au seuil minimal de 71 000 francs (il s'élève chez certains à plusieurs centaines de milliers de francs); la plupart disposent d'une fortune importante (quatre sur cinq figurent parmi les rentiers les plus fortunés).

Dans cette population, hommes et femmes sont en nombres semblables; quatre sur cinq sont mariés; la moitié a moins de 70 ans; plus des trois quarts ont moins de 75 ans; le degré de vieillissement est comparative-ment faible. Ces rentiers habitent à plus de quatre cinquièmes en Suisse alémanique.

Les rentiers les plus aisés vivent rarement seuls. Ils habitent souvent dans leur propre maison ou dans un appartement confortable. Un sur quatre exerce encore une activité rémunérée à temps plein ou à temps partiel. Leurs professions (ou celle du conjoint) sont pour un quart celles de petits indépendants; pour un cinquième, elles correspondent aux pratiques libérales; pour un autre cinquième, à la qualification de cadres supérieurs; les autres sont enseignants, ou agriculteurs, etc.

La plupart sont en bonne santé. La santé d'un nombre limité d'entre eux est déficiente ou correspond à un état de dépendance physique. Trois sur cinq estiment que les contacts avec autrui sont intenses, un autre cinquième les considère bons; seul un cinquième émet des réserves ou se plaint d'un manque de contacts.

Presque tous expriment une évidente satisfaction de leur situation: ils se déclarent contents ou très contents.

Les inégalités après impôts

On le sait, l'imposition fiscale est progressive et elle frappe plus fortement les hauts revenus que les bas. Dans une certaine mesure, il s'agit donc bien d'un correctif à la disparité des revenus. Il fallait donc, pour coller le plus près possible à la réalité helvétique, estimer les revenus après impôts. Cela devait amener à corriger les premiers portraits de notre pays obtenus, il faut le rappeler, sur la base du revenu «net» (défini dans l'étude originale comme «le revenu brut, diminué des cotisations AVS, des frais de production, des intérêts des prêts et des amortissements»). S'approcher encore davantage de la réalité, ce serait tenir compte de l'évasion fiscale, tâche délicate, sinon impossible à mener à bien!

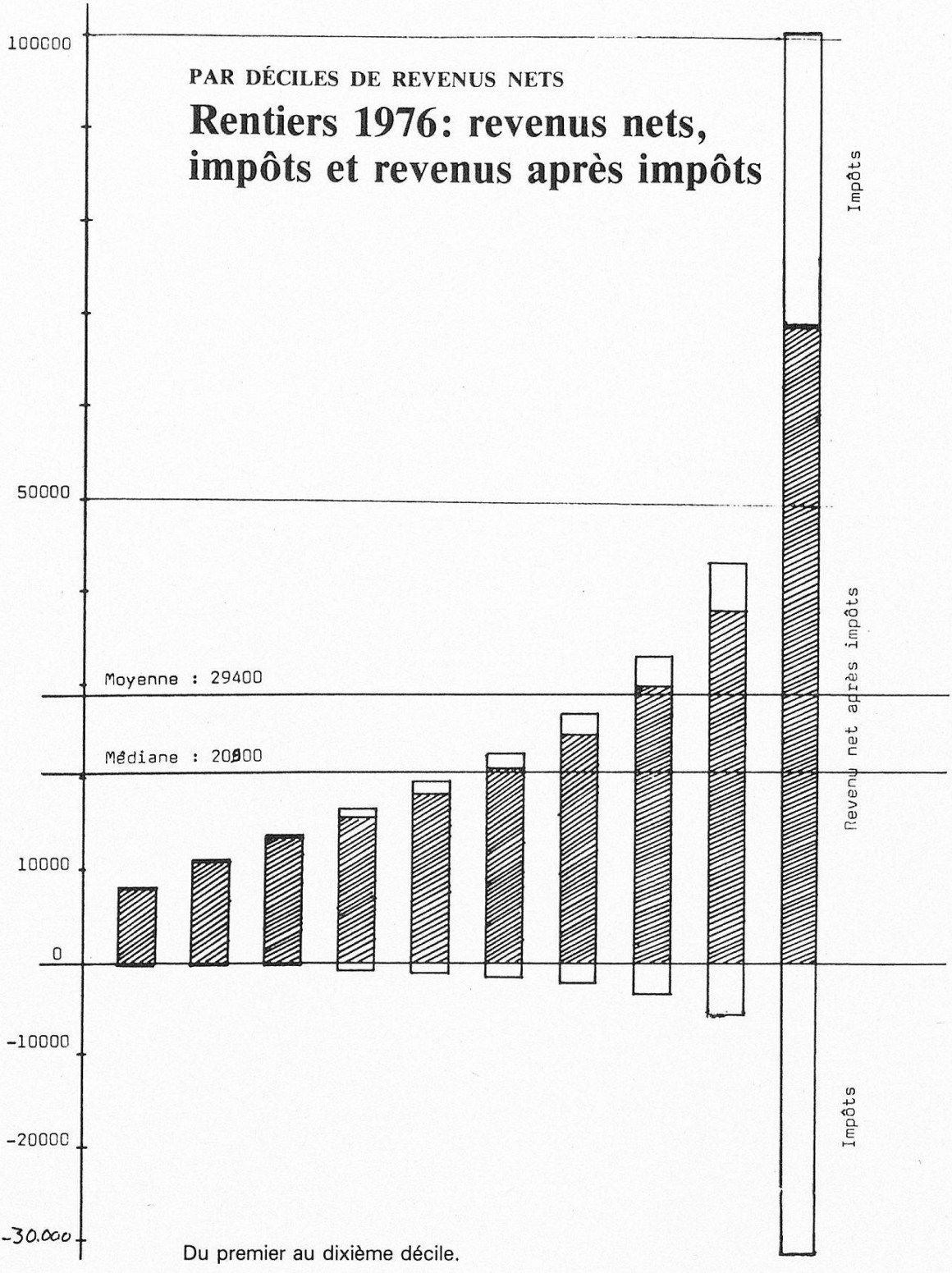
Comme d'habitude, fixons la méthode utilisée. Les données recueillies pour la recherche Schweizer (sur mandat du Fonds national de la recherche scientifique) provenaient de différents cantons, de différentes communes. Difficulté d'interprétation: les déductions fiscales et les taux d'imposition ne sont pas partout les mêmes, loin de là. Les calculs ne pouvaient donc déboucher que sur des estimations et voici de quelle façon les résultats ont été obtenus; montants de base: les revenus et la fortune indiqués sur la déclaration; puis calcul des impôts à partir des barèmes du canton de Vaud et de la commune de Lausanne ainsi que de l'impôt de défense nationale; de plus, par souci de simplification, le taux retenu par classe de contribuables est la moyenne du taux pour contribuables seuls et contribuables mariés. Nul doute: les impôts et les revenus après impôts ainsi obtenus sont approximatifs tout en donnant un bon reflet de la réalité.

Quelques points de repère qui permettront de préciser l'image des disparités entre rentiers en 1976.

C'est ainsi que, en tout, les montants des impôts sont de 75 francs pour la moyenne du premier «décile» (tranche de $\frac{1}{10}$ des personnes pour lesquelles des renseignements ont été collectés); de 1150 francs pour le cinquième «décile»; de 2470 francs pour le septième; de 6160 francs pour le neuvième et de près 31 000 francs pour le dixième. C'est respectivement, et par rapport au revenu net, un taux d'imposition de 1%, 5,9%, 9,2%, 14,4% et 30,8% du revenu net. De ce fait, le rapport entre le premier et le dernier déciles, de 1 à 12 avec le revenu net, passe de 1 à 8½ avec le revenu après impôts.

A titre indicatif et en simplifiant, le «rentier moyen du dixième décile» dispose d'un revenu après impôts de près de 5800 francs par mois, soit 70% du revenu annuel du «rentier moyen du premier décile».

L'impôt est un correcteur évident. Il ne change cependant pas l'image des disparités patentées des situations économiques des rentiers.



Post scriptum

«Domaine public» commentait ainsi, dans son numéro du 4 mars 1982 (No 628), les derniers développements du match dont la situation des rentiers est l'enjeu:

Le portrait ne colle pas avec certaines grandes manœuvres engagées sur les thème du démantèlement des acquis sociaux. Dans son service de presse, le parti radical par exemple refuse d'entrer en matière sur les travaux de Gilliard, «du vieux vin dans de nouvelles outres».

Il faudra bien pourtant corriger le tir. Le premier, procédure extraordinaire et toute à son honneur, voici le Fonds national de la recherche scientifique lui-même qui reconnaît publiquement que l'étude de W. Schweizer est entachée de vices de méthode graves.

Certes, l'«échantillon» choisi est représentatif de la population âgée. Mais il y a eu erreur dans les extrapolations de l'échantillon à la population suisse (glissement trompeur des «personnes» prises en compte aux «contribuables», par le fait notamment que des personnes mariées produisent une déclaration fiscale commune), il y a eu erreur aussi dans la comparaison entre les Suisses et l'échantillon des rentiers (revenus nets retenus pour les rentiers et revenus imposables avant déduction retenus pour les Suisses). Justice est ainsi rendue à des critiques techniques formulées par Pierre Gilliard dont le diagnostic de fond sera encore confirmé (et aggravé) par les corrections devenues indispensables.

En bref, la situation apparaîtra encore moins favorable aux rentiers défavorisés que ne le laissaient supposer les premières enquêtes publiées, même correctement interprétées!¹

Il faudra alors le plus rapidement possible dépasser le stade des mises au point scientifiques pour entrer dans le vif du sujet. Plus moyen d'éviter les cris d'alarme, même si certains clichés sur la prospérité helvétique perdent de leur clinquant.

Regarder la réalité en face: la concentration des moyens économiques entre un nombre restreint de personnes âgées manifeste la nécessité de reconsidérer la structure de la sécurité-vieillesse, qui contribue à l'augmentation des revenus. Vaste programme social en perspective.

NB. En collaboration avec l'Institut de sciences économiques et sociales de l'Université de Fribourg seront publiés, cette année encore, les résultats dûment pondérés de l'enquête menée par W. Schweizer.

¹ Premières conclusions: un rentier sur cinq à un revenu de moins de Fr. 1000.-. Conclusions corrigées: pratiquement un rentier sur quatre...